

APPEL A CANDIDATURE

« ADMINISTRATEUR/COMPTABLE DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE TETOUAN – ATDL » - CONVENTION FAMSI, CUC ET ATDL -

Dans le cadre du *“Programme de développement local et coopération intégrale du territoire au Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie”*, financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement (AACID) et porté par le FAMSI, en partenariat avec les Communes de Tétouan et Chefchaouen et les Associations ADL y ATDL, entre autres.

Date limite de réception de candidatures : **31 Décembre 2015**

Le dossier de candidature doit être composé du **CV détaillé et une lettre de motivation**

En ce qui concerne la soumission des candidatures, les personnes intéressées doivent adresser un mail aux adresses E-mails suivantes :

yghailan@gmail.com ; sergio@andaluciasolidaria.org ; eva.gallardo.ext@andaluciasolidaria.org ;

Toute question ou information supplémentaire puisse être consultée par courrier électronique, sur les adresses e-mails susmentionnées.

TERMES DE REFERENCE DU POSTE

Intitulé de la mission : Administrateur/Comptable de l'Agence de Développement Local de Tétouan (ATDL)

Lieu d'affectation : Agence de Développement Local de Tétouan - ATDL
Commune de Tétouan (Région de Tanger Tétouan)

Durée de la mission : 1 an (Janvier – Décembre 2016)

1. CONTEXTE

Le “Programme de développement local et coopération intégrale du territoire au Maroc, Mauritanie, Sénégal et Tunisie”, est financé par l'AACID et porté par le FAMSI, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur du Maroc, les Communes de Tétouan et Chefchaouen et les Associations ADL et ATDL, entre autres.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités institutionnelles des autorités locales pour contribuer à la qualité des politiques publiques de développement local et d'améliorer la gouvernance, via la promotion des expériences d'implémentation des politiques publiques à partir des ressources endogènes des territoires et

du travail en réseau véhiculé aux processus internationaux et à la coopération sud-sud, triangulaire et transfrontalière.

En Octobre 2011, s'est tenu à Séville le 1er Forum des Agences de Développement Economique Locale avec la participation de 47 pays, le soutien du Gouvernement régional de l'Andalousie, qui avait contribué financièrement à l'activité à travers du Service régional de l'emploi.

Parmi les principales conclusions du Forum, il a été mis en exergue le fait que le développement économique local doit faire partie des politiques publiques au niveau des programmes des gouvernements locaux et nationaux. La nécessité d'établir une stratégie de mise en réseau par le biais de la coopération décentralisée pour la promotion du DEL a été également souligné.

Ce rencontre avait comptait avec la participation des représentants du Maroc (DGCL, Conseil Régional de Tanger Tétouan et municipalités), Mauritanie (Direction Générale des Collectivités Locales, Programme Périclès et municipalités) et Sénégal (Municipalité de Dakar), entre autres, avec lesquels se sont tenues plusieurs réunions de travail où l'on a constaté l'intérêt partagé de promouvoir l'approche DEL dans leurs pays à travers des forums et des actions globales des villes.

Aussi au Maroc comme en Mauritanie et Sénégal les actions dans ce domaine ont été renforcées au cours des dernières années. Au Maroc, ce travail a été mené dans les régions du Nord en intégrant le travail au niveau national ; en Mauritanie sont les régions du Sud qui ont été accompagnées (Trarza et du Brakna, en intégrant également le travail à l'échelle nationale) et au Sénégal, avec qui les relations se sont intensifiées au cours des deux dernières années, à Saint-Louis et Louga.

Au Maroc, la formalisation de l'accord entre la Direction Générale des Collectivités Locales du Maroc (DGCL) et FAMSÍ permettra d'approfondir certaines questions telles que la coopération inter-régionale et le développement économique local.

Le Maroc a connu un important processus de décentralisation et de déconcentration administrative au cours de la dernière décennie qui lui conduit à l'adoption d'une Charte Communale en 2009 et, plus récemment, la Nouvelle Charte Communale de 2015, ainsi que l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution en 2011.

Ces textes accordent un pouvoir sans précédent aux Autorités locales et régionales, se trouvant aujourd'hui confrontées à l'élargissement de ses compétences et la disposition d'une normative très avancée, mais sans les moyens financiers suffisants pour accompagner cette démarche.

Ce processus de décentralisation et de déconcentration administrative a favorisé également un progrès dans la participation des citoyens et des acteurs de développement du territoire dans la chose publique. Certaines initiatives accompagnées pour la coopération décentralisée et préconisées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) tels comme les Plans Communaux de Développement, ont compté avec la participation de la société civile qui s'est vue impliquée dans le développement de leurs communes. Dans ce contexte, l'autorité responsable des autorités locales au Maroc, la DGCL et certains gouvernements locaux du pays, comme les Communes de Tétouan et Chefchaouen étudient la faisabilité de la création des ADELs

comme un outil pour stimuler le développement local et accompagner la mise en place des plans développement communal d'un point de vue économique.

Dans le cadre de la convention FAMSÍ-DGCL et du soutien de la coopération transfrontalière - POCTEFEX avait été créé la première Agence de Développement Economique Local (ADEL) de Chefchaouen, nommée AMDC (Agence Municipale de Développement de Chefchaouen). Avec le soutien de la convention AACID 2011 on avait pu compter avec un support technique, de planification et financière pour cette première ADL, y compris, une formation initiale. Le soutien aux PCD avait aussi eu lieu dans le cadre de cette convention, de par son importance dans la définition de stratégies territoriales et urbaines.

La création des ADELs au Maroc permettra de respecter les particularités économiques de chaque territoire à travers la promotion et mise en valeur. L'approche DEL à travers les agences définira de nouveaux mécanismes de participation et établira comme axes transversaux le respect de l'environnement, l'inclusion des politiques de genre et la bonne gouvernance.

L'ADL de Tétouan, s'ajoute donc à cette démarche, avec l'idée de pouvoir profiter de l'expérience existante à Chefchaouen tout en l'adaptant aux spécificités de la commune de Tétouan.

2. DESCRIPTION DES RESPONSABILITÉS L'ADMINISTRATEUR/COMPTABLE

Pour atteindre la bonne mise en place du projet, l'Administrateur/Comptable de l'ATDL devra assurer certaines responsabilités, à savoir :

- Coordonner et superviser la comptabilité et les finances, le personnel (contrats), l'administration et la logistique de l'ATDL ;
- Garantir le respect des obligations légales, administratives et réglementaires de l'ATDL ;
- Concrètement, il est responsable des déclarations fiscales et comptables, de la gestion de la trésorerie, des budgets prévisionnels, de la mise en place des outils de contrôle et du reporting qui assurent la fiabilité des données financières de l'ATDL ;

3. DESCRIPTION DES TACHES DE L'ADMINISTRATEUR/COMPTABLE

En concertation avec le personnel du FAMSÍ au Maroc et les équipes de la Commune de Tétouan, et le bureau de l'ATDL, l'Administrateur/Comptable aura à assumer les tâches suivantes :

- Réaliser en concertation avec le Coordinateur technique de l'ATDL, la planification et la budgétisation, en garantissant un contrôle et un suivi financiers ainsi que le respect des procédures ;
- Assurer la comptabilité et la gestion de trésorerie de l'ATDL ;
- Garantir l'information nécessaire en qualité et en quantité pour la reddition de comptes économiques interne et externe et l'ATDL ;
- Assurer l'archivage et classification des documents économiques de l'ATDL ;
- Assurer et superviser la gestion administrative du personnel (contrats, CNSS, paye, etc.) ;
- Appuyer dans la gestion logistique des missions, échanges, rencontres, etc. en assurant le respect des procédures établis par la convention signé entre ATDL, CUC et FAMSÍ ;

- Responsable de la fourniture de bureau (Informatique et papeterie) ;

4. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

- Formation universitaire (Bac + 4), de préférence en gestion, sciences économiques, administration ou comptabilité ;
- Connaissance approfondie en administration et comptabilité, gestion de trésorerie et gestion budgétaire ;
- Connaissance de la législation fiscale et de la législation du travail ;
- Expérience minimum de deux ans dans un poste similaire, de préférence dans une ONG ou dans le secteur de la coopération internationale ;
- Expérience de gestion administrative et financière de projets cofinancés par des bailleurs institutionnels comme EuropeAid ou autres, serait un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'arabe et le français ;
- L'Administrateur/Comptable doit avoir de Compétences clés en planification et organisation :
 - Avoir des capacités d'organiser et d'exécuter le travail efficacement et dans les délais. A
 - Autonome, méthodique, avec une grande capacité d'organisation

5. RECRUTEMENT – LOCALISATION

L'Administrateur/comptable sera contracté à mi-temps pour la période allant du 15 Janvier au 30 Décembre 2016.

Par ailleurs, l'Administrateur/Comptable sera recrutée par l'Association ATDL selon la normative marocaine régissant les contractations par des associations locales.

Le poste sera basé à l'Agence de Tétouan pour le Développement Local, appartenant à la Commune Urbaine de Tétouan.